



## **74<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LOI DE NATIONALISATION**

### **COVID19 & LOI N° 46-628 :**

## **AU SORTIR DE LA CRISE, INTERROGER LES CERTITUDES**

La loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz entérinait, au sortir de la Guerre et de l'Occupation, une vision politique, économique et sociale de l'Énergie conçue comme bien public et par principe, devant être fondée économiquement sur la défense d'un Service public distinct de la logique de Marché.

Jusqu'à la crise sanitaire que nous traversons actuellement, cette conception de l'énergie, inspirée par la vision du Conseil National de la Résistance ou CNR, a été de plus en plus dénoncée comme étant de l'ordre d'une idéologie passéiste et partisane.

C'était oublier que la loi de 1946 avait été votée à large majorité par les 3 grands groupes de l'époque : PC, SFIO, MRP, avec l'appui massif des Radicaux et de l'UDSR (491 voix pour, 59 contre) : la nationalisation de l'énergie n'était donc pas une œuvre partisane, mais belle et bien républicaine et nationale.

La loi de 1946, c'est la création d'EDF-GDF. Pour l'occasion, l'État français procède à la nationalisation de plus de 1500 entreprises œuvrant dans le secteur énergétique. Parmi les plus grandes d'entre elles, certaines subissent les conséquences de leurs penchants à la Collaboration... Les autres obtiennent une large compensation : 1 % de la production énergétique revient aux actionnaires des entreprises autrefois intégrées au système boursier (oui, il ne date pas d'hier) chaque année pendant 50 ans.

Pendant les 50 ans qui suivront, quelle aubaine. La centralisation de gestion des affaires énergétiques et leur financement par l'État favorisent l'essor de la recherche, de la cohérence et de l'équilibre économique. Le nucléaire devient un fleuron français (aujourd'hui, cause de notre faible émission de CO<sub>2</sub>, n'en déplaise aux écologistes de carrière), le développement et la diversification de l'approvisionnement en gaz garantissent l'indépendance du territoire. La facture des Français et des entreprises est constante.

Passent 40 ans et étonnamment, la question de la dénationalisation débarque au grand jour.

Dès 2001, la transposition des lois européennes dans le droit français entérine la loi dite NOME, qui est à l'origine de l'« explosion » d'EDF-GDF. D'une part, séparation des objets, gaz d'un côté, électricité de l'autre (viendront par la suite les alternatives prétendument séparées dites « renouvelables », mais qui physiquement ne se distinguent pas du séparatisme préalable).

D'autre part, décomposition des interfaces telle qu'augurée par l'expérimentation du régime Pinochet, reprise par l'administration thatchérienne au cours des années 80 et sur laquelle se fonde la politique énergétique européenne : séparation économique des infrastructures en termes de fourniture, de distribution, de transport, de stockage, etc. Seule cohérence systémique : le Marché de gros, terminologie peu accessible qui détermine cependant la logique de fond des évolutions légales en termes de gestion et d'administration de l'énergie. Puis, ouverture progressive du système éclaté à la « concurrence », nouveaux opérateurs issus du Nouveau Monde, non assujettis aux impératifs économiques et sociaux de l'Ancien Monde.

L'Union Européenne suivie par les responsables politiques et par les employeurs en charge des entreprises au régime des IEG d'alors, opèrent un démantèlement au nom de la logique de Marché, dont les citoyens ne verront jamais le bien-fondé ni en termes de coût (hausse permanente des prix depuis 2001), ni en termes de compréhension de fonctionnement (sans cesse en voie de complexification), ni en termes, sémiologie moderne, de « croissance verte », l'écologie s'étendant à des niveaux de marketing au fil des ans... À force de n'être jamais plus, au fur et à mesure, qu'un concept creux et inefficace.

Afin de continuer de promouvoir la libéralisation de l'énergie, il a été de coutume ces dernières années d'intensifier les charges contre le Statut national du personnel des Industries Electriques et Gazières, héritage de 1946, et contre les avantages supposés des personnels y afférant.

Stipendié par l'État (au nom de la nécessité de libéralisation de l'Énergie en France), l'Union Européenne (au nom de la nécessité de l'ouverture des marchés), la Presse péripatéticienne et partisane de l'époque (au nom des « avantages spéciaux »), les associations télécommandées (Sauvegarde Retraites entre autres, qui a eu bon ton de vociférer sur le prétendu siphonnage du régime général par le régime spécial des IEG, sans jamais accepter de débattre avec nous), parfois les employeurs des IEG eux-mêmes croyant œuvrer à leur salut, on finissait par oublier les raisons de fond qui avaient abouti au consensus légal de 1946.

Il fallait pourtant, il faut se souvenir que l'évolution de l'énergie en 46 coïncidait avec l'évolution d'autres secteurs fondamentaux qui aujourd'hui apparaissent tous au cœur de la problématique sanitaire. On avait pour lors nationalisé la banque, les transports, l'hôpital, la communication (rappelons-nous des PTT... Que serait Amazon aujourd'hui et quelle qualité au sein de la Poste, si l'on avait maintenu la distribution de colis dans le giron des prérogatives nationales), la circulation, etc. Que serait la France à l'ère du Coronavirus si de Saint-Gobain à nos jours, de 1986 à 2020, l'économie française n'avait pas plié devant l'économie de marché?

**La crise sanitaire que nous traversons, la mobilisation forcée des agents des industries Électriques et Gazières aux fins de garantir l'exercice a minima, non seulement de l'économie du territoire, mais en premier lieu de la vie confiée des citoyens, nous rappelle combien l'effort produit en 46 et en voie de destruction depuis lors, ne procède en rien d'une idéologie.**

À de nombreuses reprises, notre fédération a su tirer la sonnette d'alarme dans des situations moins périlleuses. Aujourd'hui, il convient de sonner à nouveau.

En cette semaine d'anniversaire de la nationalisation de 1946, FO Énergie et Mines tient à rappeler le bien-fondé de l'instauration du Statut national des Industries Electriques et Gazières et des conséquences délétères du tout marché actuellement spectaculaires.

Contre toute forme d'Occupation, qu'elle soit l'œuvre d'une Puissance étrangère ou d'un virus contre lequel nous sommes présumés « en guerre », la solution entérinée par la France d'après-guerre constitue sans doute un schéma indépassable qu'il conviendra de remettre au centre des discussions au sortir de la crise actuelle.

Au nom des agents, au nom de tous les citoyens, notre fédération n'aura de cesse de rappeler ce qui fonde la nécessité de notre existence.

Plus que jamais, résonnent les mots de Marcel PAUL, loin de tout régime partisan et que notre fédération rappelle à destination des agents des IEG en ces circonstances exceptionnelles :

« Ne jamais oublier que vous avez en charge un instrument fondamental de la vie du pays. Votre dignité, comme l'intérêt national, vous fait un devoir impérieux :

■ de continuer à défendre, sans jamais défaillir, le Service public, propriété de la Nation, contre les représentants du grand capital industriel et bancaire dont le seul objectif est d'asservir encore plus le pays à leurs insatiables besoins de domination et de profits.

■ de continuer avec le même courage à défendre notre légitime Statut National, nos retraites, nos œuvres sociales, qui font désormais corps avec les deux établissements publics, issus du programme du Conseil National de la Résistance, expression du combat de ceux qui ont été jusqu'au sacrifice de leur vie pour sauver le pays et, avec lui, ses riches traditions d'humanisme et de liberté. »

**L'heure est à la défense de la santé de toutes et tous.**

Quand viendra le temps de la reprise, il conviendra de tirer les réelles conséquences de la débâcle qui a cours. Dans cette perspective, les dérives de ces dernières décennies méritent d'être interrogées.